

Appel à projet 2012

A destination des associations à vocation régionale

La CARSAT Normandie diffuse un appel à projet pour la réalisation d'une action sur le thème suivants :

- **Cancer : Soutien à la famille et/ou au confort du patient**
- **Handicap : Aide à l'insertion professionnelle**

Les destinataires de l'appel à projets

Les dossiers peuvent être instruits et adressés par des **structures associatives à vocation régionale**.

Le calendrier

Le projet doit se dérouler au cours de l'année 2012 sur la région Normandie

L'objectif général du projet

L'action financée doit permettre d'améliorer le confort de vie des patients atteints de pathologies cancéreuses ou de soulager les aidants familiaux au cours de l'accompagnement de la maladie en prévention de leur épuisement.

Le projet peut également concerner une action en lien avec l'insertion professionnelle ou l'accès aux études des personnes atteintes d'un handicap.

Public cible

Les bénéficiaires directs de l'action doivent être les patients, les aidants familiaux ou les personnes handicapées. Sont exclus les salariés de l'association.

Principe

Le projet doit mettre en application des principes de recherche de qualité :

- Analyse des besoins
- Ouverture du partenariat (financier, logistique, intervention...)
- Définition de l'évaluation de l'action dès la conception du projet : indicateurs quantitatifs et qualitatifs ; impact et retombées pour le public cible (taux de satisfaction...), moyens mis en œuvre (humains, techniques), partenariats, couverture du territoire, communication sur l'action....

Les dépenses subventionnables sont celles directement imputables à la réalisation du projet à l'exclusion de la rémunération des personnels salariés de l'association.

Comment Participer :

Obligations

Ne pourront être retenus les projets :

- Présentés par une association dont la vocation n'aurait pas une dimension régionale
- s'adressant à un public trop restreint
- commencés avant le dépôt du dossier
- dont le dossier serait incomplet

Présentation du projet

Les promoteurs présenteront impérativement leur demande par le biais du dossier formulaire cerfa n°12156*03 « demande de subvention » téléchargeable sur le site :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do

Aucune décision ne pourra faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers doivent être adressés complets à la CARSAT pour le **29 février 2012**

❶ Pièces exigées pour l'instruction du dossier : à joindre impérativement en complément de la liste mentionnée page 13 du formulaire « cerfa »

- Lettre adressé à Monsieur le Directeur de la Carsat Normandie précisant le montant de la subvention demandée (papier ou mail)
- Les justificatifs des subventions sollicitées et/ou attribuées auprès des autres financeurs
- Les Devis, en cas d'acquisition de matériel
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser)
- Si le demandeur est une association : copie de la déclaration au J.O
- Le promoteur pourra, s'il le souhaite, joindre tout document annexe permettant d'illustrer son projet (note documentaire détaillée par exemple). La fourniture de cette annexe ne le dispensera cependant pas du remplissage de la fiche de description de l'action du dossier (fiche 3.1).

❷ Les budgets figurant dans le formulaire « cerfa » (pages 5 et 10) devront être datés et signés

Contacts :

Céline MONPATE ☎ 02.35.03.59.22
Sophie NOBLET ☎ 02.35.03.48.54

CARSAT NORMANDIE
Cellule Etude Coordination Promotion Action Sociale
AVENUE DU GRAND COURS
76028 ROUEN CEDEX

celine.monpate@carsat-normandie.fr
sophie.noblet@carsat-normandie.fr